
AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue de la Forêt

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 2 octobre 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1^{er} :

À partir **du 5 octobre 2026 à 7h00 jusqu'au 16 octobre 2026 à 16h00 inclus**, à l'occasion de travaux, dans la :

- Rue de la Forêt,
devant l'immeuble n°40,

les usagers de la route sont tenus de contourner le tronçon concerné par les travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS